

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Caisse Sociale de Développement Local - Programme d'actions 2009 -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Caisse Sociale de Développement Local, créée en 1998, contribue au financement, grâce à l'octroi de prêts, de petits projets de création ou de reprise d'entreprises que les banques refusent de soutenir en raison du type d'activité ou de la situation personnelle du demandeur, souvent en situation précaire (chômeur, bénéficiaire de minima sociaux).

La Communauté urbaine soutient cette association depuis 2003, avec un montant d'aide attribué annuellement de 50 000 €, pour qu'elle puisse mener à bien sa fonction d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics en difficulté.

1. Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation

La Caisse Sociale est une association loi 1901 qui a été créée comme la loi l'y autorise, par dérogation à la réglementation bancaire ; elle bénéficie des soutiens de : la Mairie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, le Crédit Local de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Coopératif, le FEDER.

L'association a pour objet de participer à la création d'emplois et d'activités économiques sur Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Lot-et-Garonne. Elle aide les porteurs de projets viables, dont la situation financière, par manque d'apport personnel et/ou de garanties, ne permet pas de satisfaire aux critères bancaires de recevabilité pour l'obtention des crédits nécessaires. Elle y contribue à travers :

- le financement de projets :

La Caisse Sociale propose des prêts de 1500 € à 12 000 € pour financer du matériel, des travaux, du besoin en fonds de roulement d'une entreprise en création, en reprise ou en développement.

Elle peut prêter seule ou aux côtés d'autres banques et organismes ; elle fonctionne comme une banque pour l'octroi des prêts, mais n'est pas une banque puisqu'elle ne délivre pas de chéquiers, ni de cartes de crédits.

- l'accompagnement à la création d'entreprises :

La Caisse Sociale avec l'appui d'experts-comptables, guide, conseille les créateurs dans la mise en place de ses outils de gestion puis, les épaulé quotidiennement dans leur tâche de chef d'entreprise. Elle anime également des réunions de sensibilisation, réalise des visites bimestrielles dans les entreprises aidées, et aide les créateurs par le biais du parrainage.

L'association travaille en étroite collaboration avec [la Ville de Bordeaux](#) et ses services économiques et sociaux, [la Communauté Urbaine de Bordeaux](#) et ses 27 communes, [la Chambre de Commerce de Bordeaux](#), [la Chambre de Métiers de la Gironde](#), les boutiques de gestion et d'autres organismes de financement tels que [l'ADIE](#), Gironde Initiative, [Aquitaine Entreprendre](#), etc.

Depuis sa création, l'association a soutenu 935 projets, et aidé ainsi à la création de plus de 1580 emplois.

L'activité de l'association est assurée, dans ses antennes de Bordeaux et d'Agen, par son équipe 5 salariés, de 3 salariés mis à disposition par la Caisse d'Epargne, et ses bénévoles.

2. Bilan 2008 / Projet 2009

- Concernant l'activité principale de **prêt**, tels sont les éléments de bilan de l'association pour l'année 2008 :

En 2008, l'association a enregistré 815 contacts qui ont débouché sur le dépôt de 435 dossiers de demandes de prêt. Sur cet ensemble de dossiers, 126 ont fait l'objet d'un accord par le comité de crédit, pour un montant de 805 700 €, soit un montant de prêt moyen de 6 395 €.

Les créateurs aidés sont majoritairement des habitants de la Communauté urbaine de Bordeaux (à 48% Bordeaux, CUB), en situation précaire (situation de chômage depuis 6 mois à 2 ans). Les activités de commerce ou achat-revente représentent 40% des projets, comme l'artisanat (40% incluant la restauration et le secteur du bien-être), tandis que les services à la personne se maintiennent à 21%. Le montant moyen des plans de financement est de 21 500 € ; l'apport personnel s'élevant autour de 3 750 € et avec le prêt CSDL de l'ordre de 6 400 €, un tiers des projets décrochent par la suite un prêt bancaire complémentaire de 30 500 € : l'effet levier moyen est ainsi de 3.

Au terme des 11 années d'activités de la Caisse Sociale, le taux de pérennité des entreprises consolidé est de 76 %.

- En ce qui concerne l'action spécifique de **microcrédit social**, lancée en 2004, ce type de prêts financent pour moitié de la formation et de la mobilité professionnelle (financement de véhicules d'occasion par exemple), et pour autre moitié des achats liés au logement, à l'équipement, à la vie familiale et santé (dépenses de santé non prises en charge par la Sécurité Sociale). Ces 118 prêts accordés en 2008 sont d'un montant de 1 500 € à 3 000 € pour une durée maximale de 24-36 mois.

- Evolutions et projet 2009 :

L'activité 2008 a été marquée par une conjoncture difficile, qui produit des impacts (constat d'une remontée des impayés, avec des zones rurales, comme le Lot et Garonne, plus touchées que d'autres). L'association vise donc le renforcement de ses moyens d'intervention sur ce département en 2009.

Un autre élément d'évolution significatif est celui de la montée en charge régulière des prêts individuels qui correspondent à une vraie demande (financement de la mobilité professionnelle, d'un accès au logement locatif, d'une dépense de santé...). Ce volet d'activité n'a pas bénéficié d'une publicité grand public pour des questions de moyens, mais représente à terme un axe de développement induit par la crise.

A noter, enfin, que la situation liée au développement de l'activité a conduit l'association à demander et à obtenir un agrément auprès des autorités de tutelle afin de pouvoir emprunter sur les marchés, afin de pouvoir répondre à l'accroissement de la demande de prêts. Cette demande d'agrément auprès du Ministère des finances a donné lieu à un contrôle exceptionnel de la Commission bancaire. Cette mission d'inspection a permis l'obtention de l'agrément du comité de micro crédit.

3. Budget prévisionnel 2009

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier de 50 000 € qu'elle apporte à cette structure, et reste inchangé en 2009 dans le cadre de la convention de partenariat 2009 et dans le cadre d'un budget prévisionnel et 319 200 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	3 000 €	Ville de Bordeaux	150 000 €
Services extérieurs (locations, honoraires, déplacements...)	49 500 €	CUB	50 000 €
Impôts et taxes	9 750 €	Autres produits de gestion courante	119 200 €
Charges de personnel	180 150 €		
Dotation aux amortissements, provisions et engagements	76 800 €		
TOTAL	319 200 €	TOTAL	319 200 €

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Décider l'attribution d'une subvention de 50 000 € au bénéfice de la Caisse Sociale de Développement Local sur la base d'un budget prévisionnel de 319 200 €

- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée prévoyant les conditions de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. FRANCK MAURRAS